



Avis au public

Enquête relative à l'aliénation de chemins ruraux

Par arrêté municipal en date du 21 Juillet 2026 le maire de la commune de TAILLIS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant déclassement de 3 chemins ruraux :

- Lieu-dit « Le chêne Vert ».
- Lieu-dit « La Blanchais ».
- Lieu- dit « La Basse Molière ».

Monsieur PELHÂTE Gérard a été désigné commissaire enquêteur par arrêté du 21 Juillet 2026. L'enquête publique se déroulera à la mairie de TAILLIS du 14 au 28 septembre 2026, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : Le mercredi et le samedi de 9h à 12h. Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie de TAILLIS, le samedi 19 septembre de 10h30 à 12h00, et le lundi 28 septembre de 15h30 à 17h00.

Le dossier sera également consultable sur le site de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à M. le commissaire-enquêteur.

Mairie de TAILLIS